

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois? *en argent 69 s.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de *en blé environ 5 sacs, en orge 2 sacs,*

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis? *en bois 4 chars qu'il doit exploiter lui-même,*

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école? *Les 69 s. dérivent des ecclésiastiques qui paient comme on la dit 24 s. & le reste de la*

c. Fondations? *Commune qui paient ainsi 42 s. Les 5 sacs de bled environ, sont formés des 2 quarterons*

d. Caisses communales? *payés par chaque enfant, les 2 sacs d'orge par le château de Romainmotier*

e. Biens d'église? *enfin le bois par la Commune*

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

b. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*Rien de ce qui est demandé ici de plus ne regarde l'école d'Agiez, à moins que l'on ne regarde comme une fondation 200 s. accordés par l'état de Berne à la commune en don perpétuel, il y a une 12<sup>e</sup> d'années à la charge d'augmenter de 10 s. par an la pension du Rège. Mais ces 10 s. sont compris dans les 42 s. quelle lui paye.*

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Arnes.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Village ramassé.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Commune proprement dite*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse d'Agiez, Agence d'Arnes même*

d. District

*Dorbe*

e. Canton

*Du Siman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y a point de maison hors du Village appartenante au ressort de l'école*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Il n'y en a point que dans le Village même*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

119 N° 59

Sur quelle école est-ce que l'inspecteur a été nommé?

école

li

173

III

RELATIONS PERSONNELLES

Quel est le nombre des instituteurs & de quelle manière?

A Don est-il?

Le nom

7901

( 2 )

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?  
 Une petite lieue, 1) trois grands quarts de lieue, 2)  
 un tiers de lieue, 3.) trois quarts d'heure, 4) autant, 5)  
 une lieue, 6). 3/4 de lieue, 7).
- a. Leurs noms. Orbe, 1) Agiez, 2) Hoffens, 3) Croix, 4)  
 Compaples, 5) La Sarraz, 6) Orny, 7).
- b. Leurs distances réciproques. Voyez ci-dessus 4°

I I.

## I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?  
 à lire, écrire, l'arithmétique & le Spécimen des Devoirs.  
 Plusieurs écoliers savent non seulement les A règles,  
 mais la règle de trois ou de proportion.
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &  
 combien dure-t-elle?  
 On la fait toute l'année, excepté quelques semaines  
 vacantes aux moissons & à la vendange. Mais elle est peu  
 fréquentée depuis Laques à la St. Martin. On tâche d'y  
 suppléer par l'école du Dimanche.
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en  
 usage?  
 On n'y connoît guères que le Catéchisme d'Orserval, On  
 se sert pour exercer dans la langue Française de la  
 Grammaire de Aestaut.
- 8°. Préceptes & réglemens, comment  
 font-ils observés?  
 Les réglemens intérieurs dépendent de l'Instituteur qui  
 suit la tablette & qui maintient l'ordre dans son école. Les  
 réglemens extérieurs sont les Loix qui obligent chaque  
 famille à y envoyer leurs enfans. On a bien de la peine  
 y soumettre quelques uns. D'autres s'y prêtent en quelque  
 sorte malgré eux. Le plus grand nombre s'en font un devoir.
- 9°. Durée de l'école chaque jour?  
 9°. En hiver, depuis la St. Martin à Laques elle dure de 8  
 du matin jusqu'à midi & depuis une heure après midi jusqu'à  
 4 heures. Et on s'en fait un devoir de s'y rendre.
- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou  
 classés?  
 10°. Il n'y a proprement que deux classes. Les uns qui  
 le plus grand nombre apprennent à lire. Les autres  
 en lisant pour se perfectionner, occupent du reste ci-dessus.

I I I.

## R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.
- a. Qui a établi jusques ici le Régent?  
 & de quelle manière?  
 C'est le Ministre qui faisoit l'examen & qui nommoit  
 présence des Propriétaires de la commune & de concert avec eux  
 les deux qui paroissent les plus capables. Le Bailli choisit  
 & établissoit l'un de ces deux qui lui étoit à dresse.
- b. D'où est-il?  
 b De Vuillon
- c. Son nom  
 c Jean David Michot

( 3 )

- d. Son âge. Il est né le 22. Juillet 1752.
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?  
 Six enfans dont l'aînée a 19 ans & la seule qui soit sortie de l'école
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?  
 Il y aura 9 ans à la St. Jean prochaine qu'il a été établi  
 à Arnes.
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit  
 sa vocation précédente?  
 Il avoit été auparavant 11 ans à Valleyres Sous Rances.  
 Son premier poste d'Instituteur avoit été à Chamblon & Trévoignes  
 où il avoit séjourné 5 ans.
- h. Réunit-il à son office quelque autre  
 fonction? quelles sont-elles?  
 Il est Chantre & lecteur & il fait la prière le Dimanche.
- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?  
 Il y a environ 120 enfans de tout âge, à peu près autant  
 de filles que de garçons. Presque tous y viennent pendant  
 l'hiver, & l'été très peu comme on le dit.
- a. En hiver, } foit garçons ou filles.  
 b. En été, }

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école.
- a. Possède-t-elle de pareils fonds?  
 On n'en a jamais entendu parler. Le Maître d'école  
 tire ses revenus de la commune, du Château, & des particuliers.  
 Il n'y a point ailleurs de biens d'école ni d'Eglise.
- b. Quelle en est la valeur?  
 c. Source des revenus.
- d. Les biens d'école sont-ils réunis à  
 ceux de l'église ou des pauvres?
- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y  
 être admis, combien?
- 15°. Bâtiment de l'école.
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou  
 vieux, ou délabré?  
 Personne ne paye excepté le petit nombre d'habitans  
 qui doivent à l'école 12 bats par année pour chaque enfant.  
 Le bâtiment de l'école est la maison de commune ou le Regent  
 a un logement & une chambre pour faire l'école.  
 Il n'est ni neuf, ni vieux, ni délabré. Mais a quelques  
 petites réparations près, il est en assez bon état.
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école?  
 dans quel bâtiment?  
 Il n'y a qu'une chambre pour l'école.
- c. Au défaut d'endroit public destiné à  
 l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être  
 sa maison, & à quel prix?  
 L'instituteur n'en loue point d'autre.
- d. Qui est chargé de la maintenance  
 de l'endroit où se fait l'école?  
 La commune est chargée de la maintenance de la  
 Maison & de tous les appartemens qui la composent.

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

*En argent 65 R ou 26 L*  
*En bled 7 Sacs des particuliers & 2 du Château de Rom.*  
*En bois son chauffage*  
*Un Jardin, un plantage & une cheuevière*  
*Environ un Char de foin.*  
*Toutes les sources de cette pension ont été indiquées.*  
*On ne sçait ici ni dixmes, ni censés, ni biens d'Eglise &c. &c. attachés à l'école.*

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

121 No. 60

a Hoffen

u village

la commune de Hoffen

de la paroiss. de Rommelmatt  
Agence de Hoffen.  
Dorbe

Canant

Demis Carrière

rien que le village

~~Hoffen pour la pension  
 cinq sacs de bled & deux sacs d'orge  
 et deux sacs de foin argent  
 dont il y a deux sacs d'orge et  
 un sac de bled du Château de  
 Rommelmatt~~

Il n'y a que le village Canant pour l'école qui a jusqu'à cinquante enfants

fin